

Pantin, le 18 septembre 2018

## MA SANTE 2022: LA CFTC SALUE L'ESPRIT DU PLAN

Ce mardi, le Président de la République a présenté « MA SANTE 2022 » un vaste plan visant à améliorer notre système de santé et à réformer l'hôpital. Cette réforme structurante ambitieuse, *in fine*, de transformer l'organisation de la santé pour les 50 ans à venir.

Comme pour le travail, Emmanuel Macron a décidé pour mener sa réforme, de « recentrer le système autour de l'individu », ici donc du patient. Le Président a prévenu qu'il faudrait 2 à 3 ans pour restructurer l'organisation. Et pour cause, c'est par le prisme de l'organisation de la santé que le gouvernement souhaite faire de cette réforme une réforme structurelle sur le long terme.

La CFTC se réjouit de cette volonté qui va permettre de sortir enfin d'une vision de la santé quasi exclusivement organisée autour de l'offre et de la demande, tel n'importe quel bien. Conçu pour une société où l'on vivait moins vieux, pour des pathologies aiguës notre système de santé n'était plus adapté à la nouvelle cartographie sanitaire (déserts médicaux, vieillissement de la population, nouvelles pathologies, maladies chroniques...). Cette vue archaïque de notre système de santé est apparue plus criante encore ces dernières années

Pour dessiner les contours de cette réforme, le ministère de la santé des affaires sociales et de la solidarité a lancé au printemps dernier une concertation avec l'ensemble des acteurs. A ce titre la CFTC, comme les autres partenaires sociaux, avait remis une contribution contenant 32 propositions. Elle se satisfait aujourd'hui de constater que bon nombre d'entre elles ont été reprises par le gouvernement.

Parmi elles :

- La sortie progressive du tout T2A par **l'élaboration de nouveaux modes de rémunération** pour accompagner financièrement le parcours de soins. Si dans un premier temps seules les insuffisances rénales chroniques et le diabète sont concernés, la CFTC souhaite élargir la mise en place de financements transversaux autour d'un épisode de soins à d'autres pathologies.
- Face à la perte de sens au travail que subissent les métiers de l'hôpital, souvent dû à un manque de considération pour leurs missions, il était urgent **d'offrir à ces acteurs de santé des perspectives de carrière** en facilitant leur mobilité et en dopant leurs compétences. A ce titre la CFTC ne peut que se réjouir de la **modernisation annoncée du statut de praticien hospitalier** qui permettra les évolutions de carrière et fera tomber les frontières entre médecine de ville et hôpital. Par ailleurs la CFTC salue aussi **la revalorisation salariale** pour les infirmières des EPHAD promise par Emmanuel Macron. **Qu'en est-il des autres professionnels de santé soumis aux mêmes difficultés ?**
- La création de nouvelles structures de proximité, aux missions élargies et dotés d'un financement adéquat. L'hôpital ne doit plus être la réponse à tous les maux. Pour cela il faut faire émerger un **nouveau modèle de permanence des soins** (à la ville) au sein duquel chaque acteur joue son rôle en fonction du parcours du patient. Pour cela il faut dégager du

temps médical et de soin. **La création de 4000 assistants médicaux** s'inscrit en ce sens. La **CFTC attend cependant des clarifications sur les missions, les tâches, et surtout les qualifications inhérentes à ce nouveau métier.**

- **Le développement des** Communautés professionnelles territoriales de santé, dites **CPTS**. Si ces regroupements existaient déjà, il fallait les doter de moyens normatifs et financiers permettant aux acteurs de la dite communauté de travailler en parfaite intelligence (géographique, populationnelle) pour élaborer les parcours de santé adéquats en fonction de l'offre de soin.
- **L'accélération** et la mise en œuvre réelle **du virage numérique dans la santé**. La CFTC espère que le Dossier Médical Partagé devienne enfin effectif. En effet, le DMP a connu des évolutions conséquentes pourtant il n'a jamais vraiment été déployé devenant ainsi l'Arlésienne du système de santé. Pour la CFTC, le DMP doit être avant tout considéré comme un outil d'amélioration de la qualité des soins. L'exercice individuel et isolé de la médecine ne correspond plus aux enjeux actuels. Le dossier médical partagé est un outil qui permet d'organiser et d'articuler les interventions des différents professionnels de santé.

Pour mener à bien cette réforme, le Président de la République a annoncé un plan de 3.4 Milliards sur quatre ans au total. Si les moyens sont conséquents, on peut regretter que le gouvernement ne se soit pas attaqué à la structure du financement de notre système de santé, toujours trop cloisonné entre les différents acteurs (ville, hôpital, médico-social).

Mais, au-delà des financements, l'un des enjeux majeurs de cette transformation de notre système de santé est de redonner du sens et de la valeur à l'engagement médical et hospitalier. Un enjeu d'autant plus difficile à atteindre que, dans la santé comme dans d'autres secteurs, les aspirations des professionnels semblent être souvent liées à leur âge. Ainsi, si les baby-boomers étaient attachés à l'exercice isolé d'une médecine libérale et généraliste, une nouvelle génération semble préférer la médecine spécialisée, le travail collectif et de plus en plus des rémunérations alternatives au paiement à l'acte (salarial), plus en phase avec un désir de conciliation des temps de vie.

Pour la CFTC, il ne faut pas opposer ces générations et ces pratiques, bien au contraire. En effet, le succès de la réforme est justement conditionné à la diversification des pratiques (offre de soin), car elles permettront de s'adapter au mieux aux évolutions des besoins de santé (vieillesse, obésité, cancer).